



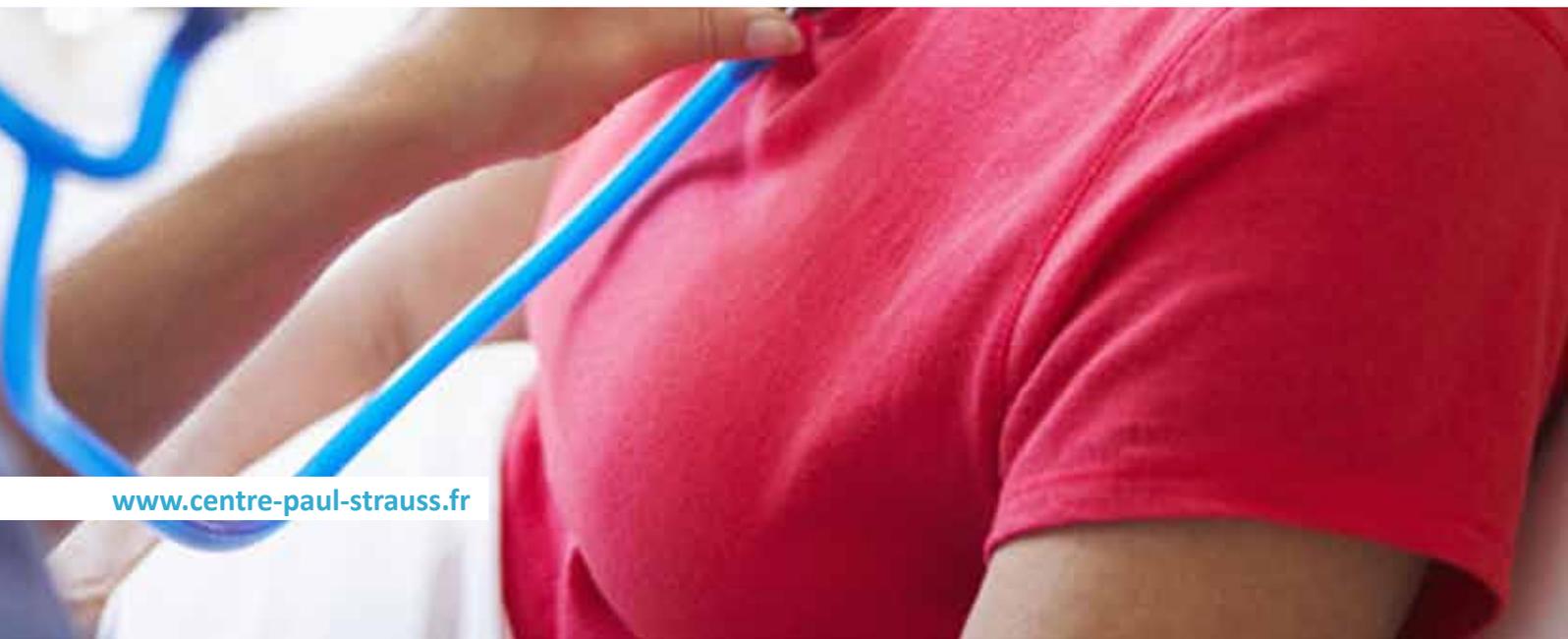
VOUS ACCUEILLIR
VOUS SOIGNER



CENTRE PAUL STRAUSS
Centre de lutte contre le cancer Alsace

3, rue de la porte
de l'hôpital

.....
18, rue
du 22 novembre



www.centre-paul-strauss.fr

BIENVENUE

au **Centre Paul Strauss**

établissement spécialisé et expert dans
le diagnostic et le traitement des cancers
et des pathologies thyroïdiennes.



SOMMAIRE

Arrivée & formalités	p. 6
Parcours de soins	p. 12
Équipes & services	p. 16
Hospitalisation	p. 28
Famille et proches	p. 36
Vos droits	p. 40
Infos pratiques	p. 50
Après vos traitements	p. 54
Le Centre Paul Strauss	p. 58



**Vous avez choisi
notre établissement
pour vous soigner.**

**Vous attendez
de nous le meilleur.**

**Comment allez-vous
être pris(e) en charge ?**

Notre prise en charge est pluridisciplinaire et personnalisée. Cela veut dire que pour vous soigner, plusieurs médecins spécialistes travaillent ensemble de façon coordonnée. Elle est personnalisée car les moyens mis en œuvre ne sont adaptés qu'à vous seul(e).

Ce document a pour objectif de vous aider à comprendre le parcours de soins qui vous est proposé et vous apporter les renseignements utiles au bon déroulement de votre séjour.

Nous vous remercions de votre confiance.

Très bonne lecture.

Le directeur général





ARRIVÉE & FORMALITÉS



ARRIVÉE & FORMALITÉS

Selon votre traitement et le lieu de vos soins, nous vous demandons, pour enregistrer votre venue au Centre, de vous présenter à l'un des bureaux suivants :

- Pour une hospitalisation de plusieurs jours :
Accueil central (rez-de chaussée)
- Pour un traitement par chimiothérapie réalisé en ambulatoire :
Accueil de l'hôpital de jour d'oncologie médicale (HDJ) (1^{er} étage)
- Pour une intervention chirurgicale réalisée en ambulatoire :
Secrétariat de chirurgie ambulatoire (2^e étage)
- Pour des soins d'accompagnement réalisés en ambulatoire ou en hospitalisation :
Secrétariat du Service de Soins d'Accompagnement de Jour (SSAJ/SSAJ-H) (2^e étage)
- Pour une prise en charge en radiothérapie :
Accueil du département de radiothérapie (sous-sol)



IMPORTANT Mes médicaments à l'hôpital

« Je rentre au Centre »

- **Je fais connaître mon traitement médicamenteux.** J'informe le médecin de mon traitement habituel et j'apporte tous mes médicaments le jour de mon hospitalisation, y compris ceux que je prends sans ordonnance. Si possible, j'apporte également une copie de mon ordonnance habituelle. Aucun traitement injectable venant de l'extérieur du Centre ne pourra être administré par les infirmiers(ères).
- **Je signale mes allergies ou les effets indésirables que j'ai ressentis.**
- **Pour la sécurité de tous, mes médicaments personnels sont gérés de manière particulière.** Généralement à l'arrivée, mes médicaments personnels sont retirés et rangés dans un lieu sûr. Ils peuvent être utilisés par les infirmières, uniquement pour mon propre traitement. Dans certains cas, le médecin me permet de prendre moi-même mes médicaments personnels. Dans ce cas, je les range dans mes affaires personnelles, hors de portée des autres personnes.



Les documents demandés à chaque venue

Pour les personnes ayant déjà un numéro de dossier au Centre

- Carte de rendez-vous

Pour les assurés sociaux

- Carte d'identité ou passeport ou carte de séjour
- Carte Vitale à jour ou attestation de celle-ci
- Prise en charge de votre mutuelle ou à défaut votre carte d'adhérent si vous êtes affilié(e) à une mutuelle
- Attestation de Couverture Maladie Universelle (CMU) si vous en êtes bénéficiaire

Pour les non assurés sociaux

- Formulaire E112 pour les ressortissants de l'Union Européenne ou la carte Vitale européenne
- Attestation d'Aide Médicale d'État (AME) si vous en êtes bénéficiaire

Vous identifier, pour votre sécurité



Le recueil rigoureux de votre identité (date de naissance, nom, prénom,...) est une étape importante. En effet, ces informations utilisées tout au long de votre prise en charge nous permettent de garantir à tous les patients, le bon soin à la bonne personne. Nous vous demanderons de décliner votre identité plusieurs fois à intervalles réguliers. Ce processus est appelé «identitovigilance».

Avec nous, soyez vigilant(e) :

- Assurez-vous que le personnel hospitalier vérifie votre identité avant tout acte diagnostique ou thérapeutique ;
- Présentez le bracelet d'identification qui vous a été remis lors de votre admission.

L'admission discrète

Vous pouvez demander aux hôtesse de l'accueil central ou à l'infirmière principale de l'unité de soins à ce que votre présence au Centre ne soit pas communiquée. Dans ce cas, elle ne sera divulguée à personne y compris aux proches.

BON À SAVOIR

Les médecins du Centre Paul Strauss ne pratiquent aucun dépassement d'honoraires. Établissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif (ESPIC) à but non lucratif, les médecins des Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC) n'ont pas d'activité libérale.

Les frais d'hospitalisation

→ Les tarifs hospitaliers sont affichés sur les panneaux d'information situés dans les lieux d'attente et les unités d'hospitalisation. Ils sont également disponibles à l'accueil central.

Prix de journée : Ce sont les frais de séjour, journaliers, qui comprennent l'ensemble des prestations assurées par l'hôpital (hébergement, médicaments, examens de laboratoire, soins, interventions chirurgicales, frais de salle d'opération, produits sanguins, actes de radiologie, etc.)

Forfait journalier : Le forfait journalier représente la participation financière du patient aux frais d'hébergement et d'entretien entraînés par son hospitalisation. Il est dû pour chaque journée d'hospitalisation, y compris le jour de sortie. Fixé par arrêté ministériel, le montant du forfait journalier est en sus du prix de journée.

Régime particulier : Notre offre d'hébergement est composée principalement de chambres particulières. Nous assurons les démarches administratives nécessaires à la couverture de ces frais auprès de votre mutuelle. En cas de prise en charge partielle ou nulle, une facture de la différence vous est adressée.

En cas de problème de couverture sociale, adressez-vous au service social de l'établissement :
tél 03 88 25 24 60.

	Régime local		Régime général		Sans couverture sociale
	Hors ALD*	Avec ALD*	Hors ALD*	Avec ALD*	
Prix de journée	100 %	100 %	80 %	100 %	Le service facturation vous établira un devis à régler avant le début des soins.
Forfait journalier	100 %	100 %	Prise en charge par votre mutuelle ou à votre charge	Prise en charge par votre mutuelle ou à votre charge	
Régime particulier	<p>Nous envoyons la demande de prise en charge à votre mutuelle. Trois options possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votre mutuelle prend tout en charge. - Votre mutuelle prend partiellement en charge : vous aurez un restant à payer. - Pas de prise en charge mutuelle : la totalité vous sera facturée. 				

* ALD : Affection de Longue Durée.



Le transport

Le Centre applique les dispositions réglementaires de l'Assurance Maladie

BON À SAVOIR



L'Assurance maladie d'Alsace prend en charge les frais de parking de ses assurés, s'ils bénéficient d'une prescription de transport en véhicule personnel. Pour les autres, des parkings à proximité de l'établissement proposent des tarifs préférentiels aux patients soignés au Centre. Renseignez-vous à l'accueil central.

→ Vous êtes autonome

■ Vous venez en consultation.

Le médecin ne fait pas de prescription de transport et le transport ne peut pas être remboursé, même si vous êtes en « Affection Longue Durée » ALD.

■ Vous vous rendez régulièrement à une séance de soins (radiothérapie, chimiothérapie) ou vous devez être hospitalisé(e).

Le remboursement du trajet est possible uniquement en transport en commun (train, tram, bus ...) ou en voiture personnelle.

👉 Attention !

Si vous faites appel à un transporteur SANS être en possession de la prescription médicale de transport, VOUS PAYEZ LA FACTURE SANS possibilité de remboursement. Aucune prescription ne peut être réalisée après le transport.

→ Votre état de santé nécessite un transport en ambulance ou en véhicule sanitaire léger.

Dans ce cas, le transport doit être prescrit par le médecin, avant le transport. Il peut vous être remboursé sous certaines conditions.



PARCOURS DE SOINS



PARCOURS DE SOINS

Une bonne prise en charge en cancérologie comprend plusieurs étapes que nous appelons « parcours de soins ». Il débute au moment où vous acceptez le **Plan Personnalisé de Soins (PPS)** que le médecin vous explique et vous remet lors de la consultation d'annonce de votre diagnostic ou de votre traitement.

Chaque patient suit un parcours de soins qui lui est personnel.



BON À SAVOIR

Les infirmières d'annonce et de coordination vous accompagnent tout au long de votre parcours de soins. Elles font le lien entre les professionnels de santé, répondent à vos questions. Lors de votre premier entretien, elles vous remettent leur carte. Vous disposez ainsi de leur numéro de téléphone direct : 03 88 25 24 30 ou 08 88 25 86 73.

Les professionnels des soins de support vous accompagnent. Ils vous apportent des soutiens, des conseils et des soins complémentaires aux traitements.

Pour en savoir plus sur les soins de support, reportez-vous aux pages 24 et 25.

Vous avez été vu(e) en consultation par un médecin en polyclinique*.
Il a pris connaissance de votre dossier et a fait le point avec vous sur votre état de santé.

Votre médecin traitant est associé à votre parcours de soins. Il reçoit de la part du médecin référent du Centre, les informations utiles pour votre suivi.

ÉTAPE 1 | Le temps des examens

Pour comprendre votre maladie et poser le bon diagnostic, les médecins ont recours à différents examens **d'imagerie** (radiologie, scintigraphie, TepScan), et à différentes analyses biologiques et moléculaires.

ÉTAPE 2 | Réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP)

À partir des résultats des examens et des analyses, un diagnostic est posé. Les médecins spécialistes se réunissent et définissent une stratégie de traitement qui tient compte de votre situation individuelle et des recommandations de bonne pratique. Ces réunions pluridisciplinaires sont constituées au minimum d'un oncologue, d'un chirurgien, d'un radiothérapeute, d'un radiologue et d'un anatomopathologiste. Selon les cas, d'autres spécialistes peuvent se rajouter.

ÉTAPE 3 | Annonce du diagnostic et du traitement, recueil de votre consentement

Cette étape est réalisée dans le cadre d'une consultation médicale au cours de laquelle le médecin vous annonce le diagnostic et vous remet un Plan Personnalisé de Soins (PPS) qu'il vous explique. Il recueille votre consentement. À la suite ou à distance de la consultation médicale d'annonce, vous rencontrez une infirmière d'annonce et de coordination qui fait le point avec vous.

ÉTAPE 4 | Vos traitements commencent

Votre prise en charge thérapeutique personnalisée s'articule autour de quatre traitements fondamentaux en cancérologie : la chirurgie, la radiothérapie, les chimiothérapies et les thérapies ciblées. Selon les cas, leur réalisation peut être isolée, successive ou associée. La durée des traitements est variable d'une personne à l'autre.

ÉTAPE 5 | Après vos traitements

Votre médecin référent vous reçoit en consultation et vous donne rendez-vous dans un ou trois mois pour des examens de contrôle, en alternance avec votre médecin traitant. Selon les cas, il peut vous proposer de suivre un Programme Personnalisé Après Cancer (PPAC).

* Clinique de la ville ou service de consultations externes (à ne pas confondre avec son homophone «polyclinique»).



ÉQUIPES & SERVICES



ÉQUIPES & SERVICES

Médecins, personnels soignants, hôteliers, techniciens et administratifs unissent leurs compétences afin de garantir la meilleure prise en charge de votre maladie.

Tous sont soumis au secret professionnel en ce qui concerne votre santé mais aussi votre vie professionnelle et personnelle.



Vous rencontrez le plus souvent :

→ Les médecins

Les traitements sont décidés par une équipe médicale, au cours de Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP). Oncologues médicaux, chirurgiens, radiothérapeutes, radiologues, anatomopathologistes, mettent en commun leurs connaissances et compétences pour vous soigner. Ils définissent ensemble le traitement le mieux adapté à votre situation. Un médecin référent coordonne vos soins et fait le lien entre les différents spécialistes.

→ Les soignants

Sous la responsabilité de la directrice des soins, les cadres de santé veillent à l'application de la politique de soins de l'établissement et coordonnent le travail des équipes dans les différentes unités de soins. Les animateurs(trices) d'équipe organisent votre séjour. Les infirmiers(ères), les aides soignants(es) assurent vos soins. Les manipulateurs(trices) exécutent les examens diagnostiques en radiologie et en médecine

nucléaire et appliquent les traitements en radiothérapie. Les brancardiers facilitent le déplacement des personnes en cas de besoin, dans les différents secteurs du Centre et assurent les transferts au bloc opératoire.

→ Les assistantes médicales

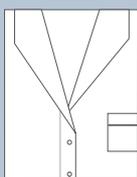
Elles se tiennent à votre disposition, dans les secteurs de consultation et d'hospitalisation de jour, pour vous renseigner et fixer vos rendez-vous.

→ Les hôtesse d'accueil & les standardistes

Elles vous accueillent, vous aident à vous orienter et vous fournissent les renseignements dont vous avez besoin.

Chaque professionnel ainsi que les bénévoles qui interviennent dans l'établissement portent une tenue ou un badge qui vous permet de les identifier.

👉 Codes couleur des tenues vestimentaires



→ Médecin



→ Équipe de curiethérapie

Personnel féminin



- Aide soignante
- Cadre de santé
- Diététicienne
- Infirmière
- Kinésithérapeute
- Manipulatrice
- Responsable d'équipe



→ Médecine nucléaire



Personnel masculin

- Aide soignant
- Brancardier
- Infirmier
- Manipulateur
- Responsable d'équipe

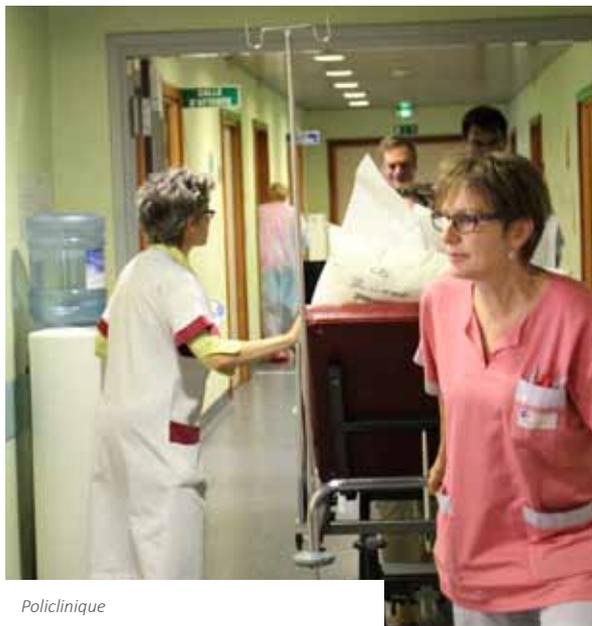


→ Bloc opératoire



- Services généraux
- Service hôtelier

Des spécialistes vous prennent en charge au sein de plusieurs services. Ils travaillent en coordination pour une prise en charge globale. Les examens et les traitements sont expliqués par les équipes médicales et soignantes. Pour compléter les informations données, des documents peuvent aussi vous être remis.



Policlinique

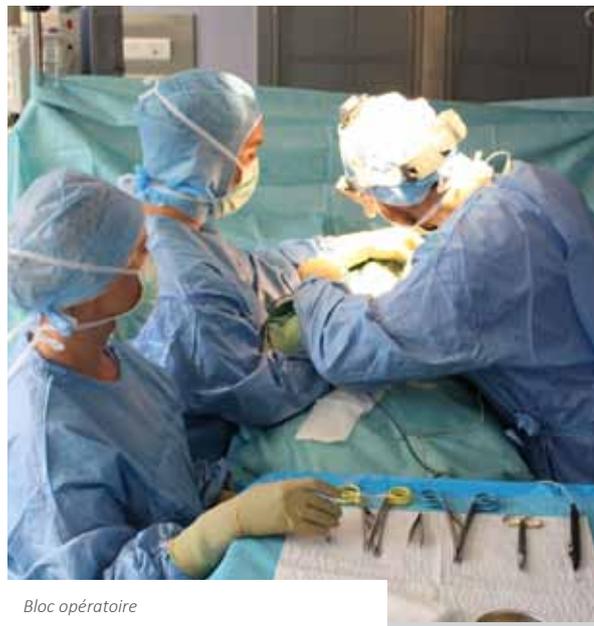
Policlinique

Plateau de consultations de plus de 14 spécialités médicales différentes, les médecins et professionnels de santé de la policlinique accueillent et prennent en charge les malades qui viennent en consultation externe.



**LE NUMÉRO POUR PRENDRE
UN RDV DE CONSULTATION**

03 88 25 85 85



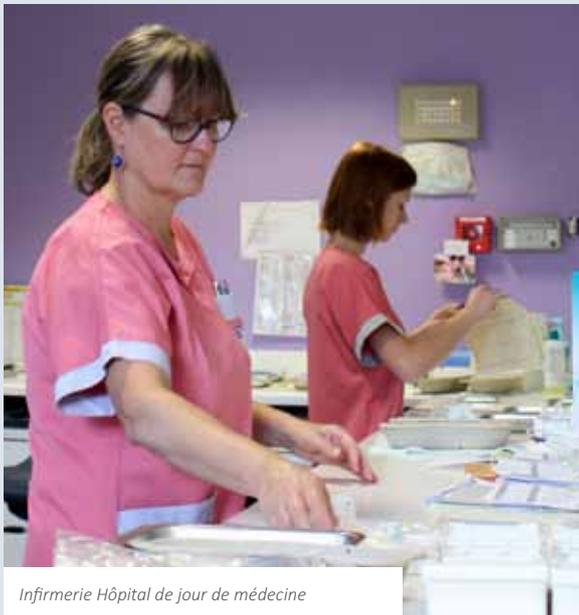
Bloc opératoire

Chirurgie

L'équipe chirurgicale est spécialisée dans la chirurgie du sein, gynécologique et de la glande thyroïde. Plus conservatrice, moins invasive, la chirurgie entraîne moins d'effets secondaires et permet une meilleure qualité de vie tout en restant efficace sur le plan thérapeutique. La chirurgie reconstructrice est souvent associée à la chirurgie cancérologique de façon immédiate ou différée dans les cancers du sein et du pelvis. **La chirurgie ambulatoire du sein et de l'appareil gynécologique permet de rentrer chez soi le soir de l'intervention.**



La chirurgie gynécologique du Centre a obtenu le label CENTRE GRACE en 2017 pour son protocole de Réhabilitation Améliorée après Chirurgie (RAC)



Infirmierie Hôpital de jour de médecine

Oncologie médicale

Pour traiter les cancers, les oncologues prescrivent des traitements médicamenteux (chimiothérapie, thérapies ciblées, hormonothérapie, immunothérapie). Les modes d'administration (par voie veineuse ou par voie orale, à domicile ou au Centre) sont adaptés à chaque personne. La chimiothérapie nécessite fréquemment, au préalable, l'implantation sous la peau, d'un dispositif (chambre à cathéter implantable) posé, sous anesthésie locale, par un médecin anesthésiste-réanimateur.

Radiothérapie

On distingue la radiothérapie externe et la curiethérapie. La radiothérapie externe utilise des sources de rayonnement placées à l'extérieur de l'individu. Pour la curiethérapie, la source de rayonnement est implantée directement dans la tumeur. Les volumes à irradier et les volumes à protéger sont délimités sur un scanner dosimétrique. D'autres imageries comme l'IRM ou le TEPScan peuvent être utilisées pour mieux délimiter ces zones. Les machines de traitement, Tomothérapie et Novalis Tx, sont dédiées aux techniques innovantes. Le plateau technique du département de radiothérapie est l'un des mieux équipés de France. Des contrôles précis des appareils et des paramètres de traitement sont effectués régulièrement pour garantir la sécurité des patients.



Accélérateur de particules Novalis Tx

MALADIE DU SEIN PARCOURS RAPIDE EN 3 JOURS

Une anomalie a été détectée dans un sein. Le PARCOURS RAPIDE EN 3 JOURS permet de réaliser, dans ce court laps de temps un bilan diagnostique complet et de proposer un traitement validé par une équipe pluridisciplinaire composée d'un radiologue, d'un chirurgien, d'un oncologue et d'un radiothérapeute. Cette proposition thérapeutique est remise lors d'une consultation d'annonce.

INFOS PATIENTS

Maladies du sein
**PARCOURS RAPIDE
en 3 JOURS**
Tél. 03 88 25 85 85



Anesthésie Surveillance continue

Les médecins anesthésistes-réanimateurs assurent la prise en charge médicale péri-opératoire du patient. Les deux objectifs prioritaires du service sont la prévention de la douleur par des techniques d'analgésie innovante (anesthésie locorégionale, acupuncture, hypnose) et la réhabilitation précoce après chirurgie par une prise en charge personnalisée.



Unité Centralisée de Préparation des Chimiothérapies (UCPC)

Pharmacie

Le service de pharmacie contribue à la qualité et à la sécurité de la prise en charge des patients. Les prescriptions informatisées de médicaments sont analysées et validées par les pharmaciens, avant dispensation. La préparation des médicaments anticancéreux est effectuée au sein d'une Unité Centralisée. L'Unité de stérilisation assure le traitement du matériel réutilisable. L'Unité de rétrocession accueille les patients ambulants pour les traitements non gérés en pharmacie de ville. Les pharmaciens participent aux programmes d'éducation thérapeutique proposés aux patients pour favoriser l'observance des traitements et aider à la prise en charge des effets indésirables.

BON À SAVOIR

PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

Nous nous engageons à prendre en charge votre douleur. Avoir moins mal, ne plus avoir mal, c'est possible. Un Comité de LUTte contre la Douleur (CLUD) organise la prise en charge de la douleur au sein de l'établissement.

Une consultation de la douleur est ouverte à tous les patients, du lundi au vendredi.
Pour prendre rendez-vous, appelez le
03 88 25 85 92.



Accueil 18, rue du 22 novembre

Radiologie

Le service de radiologie réalise les examens de radiographie, mammographie, mammotome, échographie, scanner, Imagerie par Résonance Magnétique (IRM).

Les examens radiologiques peuvent être réalisés, selon votre choix :

- 3, rue de la porte de l'hôpital
- 18, rue du 22 novembre à Strasbourg (excepté scanner et IRM)



TEPScan

Médecine nucléaire

Ce service réalise des examens (scintigraphies, TEPScan) qui utilisent des éléments radioactifs, d'où son nom de « médecine nucléaire ». Il assure également certains traitements (radiothérapie métabolique) en ambulatoire ou en chambre protégée. Il est également spécialisé dans l'exploration thyroïdienne. Il compte trois gammas caméras et 1 tomographe à Emission de Positons (TEPScan) et deux chambres protégées.

Anatomie pathologique

À partir de l'examen microscopique d'un fragment tumoral, les médecins anatomopathologistes identifient la variété de la tumeur, en déterminent sa nature bénigne ou maligne et établissent son degré d'agressivité biologique.



LES ESSAIS CLINIQUES

Au cours de votre prise en charge, votre médecin peut vous proposer de participer à un essai clinique. Il s'agit d'étudier des traitements novateurs qui peuvent concerner aussi bien une technique de soins que des médicaments. Les essais cliniques sont organisés dans le cadre de l'unité de recherche clinique du Centre certifiée ISO 9001, dans le plus strict respect de la réglementation en vigueur. Cette activité qui est en constante progression facilite l'accès des patients aux médicaments innovants (objectif du Plan cancer 2014-2019).

La participation à un essai clinique est un acte volontaire. Pour vous permettre de prendre une décision, le médecin vous remet une information complète sur l'essai proposé. Votre consentement est recueilli par écrit.

Oncogénétique

L'équipe d'oncogénétique composée de médecins oncogénéticiens, conseillers en génétique, psychologue, biologiste et bioinformaticien, secrétaire, accueille en consultation toute personne qui s'interroge sur la survenue de plusieurs cas de cancers chez elle ou dans sa famille.

Le laboratoire d'oncogénétique réalise des analyses moléculaires pour la recherche de mutations dans les gènes de prédisposition au cancer. Il dispose d'un agrément pour l'analyse des gènes de prédisposition au cancer du sein et de l'ovaire. Il est référent régional pour ce type d'analyse. Il est accrédité selon la norme ISO 15189 par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) depuis 2014.



Il y a plusieurs cancers dans votre famille. Vous vous posez différentes questions :

Peut-on identifier un risque génétique héréditaire ?

Existe-t-il réellement un risque dans ma famille ?

Ai-je vraiment envie de savoir ?

Et après, que vais-je faire de cette information ?

En parler à mon tour, me taire ?

GROUPE DE PAROLE

ONCOGÉNÉTIQUE - PRÉVENTION - DÉPISTAGE

Groupe de parole & d'échange

pour les femmes prédisposées aux cancers du sein et/ou de l'ovaire



Dans les suites de la consultation d'oncogénétique, il est proposé aux femmes porteuses d'une mutation identifiée dans les gènes BRCA1 ou BRCA2, de participer à un groupe de parole et d'échange.



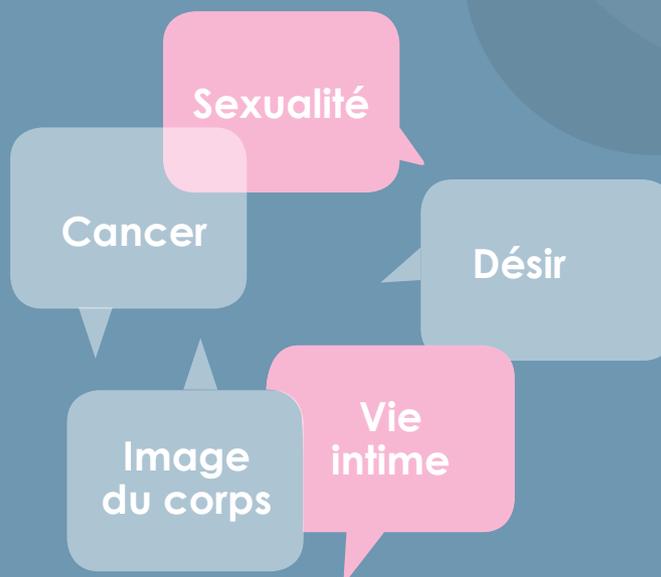
Équipe d'oncogénétique

Sexologie

Parce que le cancer et ses traitements peuvent avoir des répercussions sur la vie intime et sur la sexualité, une consultation d'onco-sexologie est ouverte aux personnes traitées pour un cancer et à leurs partenaires.

Les objectifs de cette consultation sont multiples :

- Répondre aux demandes d'informations concernant les conséquences du cancer et des traitements sur la vie intime et sexuelle.
- Évaluer les difficultés intimes, relationnelles et sexuelles liées à l'apparition du cancer et/ou au début des traitements et après les traitements.
- Aider les patients et /ou leurs partenaires à adapter leur vie intime et sexuelle aux répercussions du cancer et des traitements.
- Prendre en compte et traiter de manière pluridisciplinaire ces difficultés, depuis le diagnostic du cancer et/ou le début des traitements.



Assurée par une sexologue, cette consultation se déroule sous forme d'entretien individuel ou en couple.

Pour prendre rendez-vous,
• Appelez le 03 88 25 24 51

Mission mains propres : patients, soignants, tous concernés !



Friction avec une Solution Hydro-Alcoolique (SHA)

Pour lutter contre les infections nosocomiales, l'hygiène des mains (lavage des mains ou friction avec une solution hydro-alcoolique) est une mesure simple mais essentielle à respecter par tous, professionnels de santé, patients et visiteurs.

L'équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière et la commission infection coordonnent la prévention et la surveillance des infections nosocomiales au sein de l'établissement. Des enquêtes de surveillance et des audits de pratiques sont régulièrement organisés afin de vérifier la bonne application des protocoles. Une surveillance microbiologique de l'environnement (eau, air, surfaces) est également effectuée. Des correspondants en hygiène assurent le lien entre les services et l'équipe opérationnelle.



Soins de support

Tout au long de la maladie, psychologues, assistants(es) sociaux(ales), spécialistes de la douleur et des soins palliatifs, kinésithérapeutes, diététiciennes, stomathérapeute, socio-esthéticienne vous apportent soutiens et soins complémentaires à vos traitements.

■ **Les assistants(es) sociaux(ales)** vous informent sur vos droits et peuvent vous aider dans vos démarches relatives au remboursement de vos frais, à la mise en place d'une aide à domicile, à d'éventuelles difficultés financières, familiales, juridiques ainsi qu'à votre arrêt de travail et votre reprise professionnelle. **Tél. 03 88 25 24 60**

■ **Les psychologues,** en complément du ou des traitements médicaux, prennent en compte la détresse et les difficultés psychologiques, afin d'améliorer la qualité de vie et l'équilibre psychologique des patients et des proches. Dans une relation d'écoute et de suivi psychothérapeutique, elles répondent à toutes les demandes d'aide et de soutien psychologiques. Elles interviennent à votre demande ou sur proposition des équipes soignantes avec votre accord et auprès de vos proches à leur demande. **Tél. 03 88 25 24 51**

■ **L'équipe des soins d'accompagnement,** (douleur, autres symptômes, soins palliatifs) intervient en collaboration avec les autres soignants pour évaluer et proposer des traitements d'une douleur et/ou de certains symptômes en lien avec la maladie. Une équipe mobile (EMSA) intervient auprès des patients hospitalisés dans les unités ou vus en consultation externe. Les patients suivis peuvent, s'il y a lieu, être pris en charge pour évaluation et soin en hospitalisation de jour (Service de Soins et d'Accompagnement de Jour SSAJ) ou en hospitalisation complète. **Tél. 03 88 25 85 92**

■ **Les kinésithérapeutes** interviennent sur prescription médicale pour assurer des soins de rééducation fonctionnelle adaptés à votre cas. Des séances d'activités physiques sont proposées dans le but d'améliorer votre qualité de vie notamment par une baisse de la fatigue.

Tél. 03 88 25 85 92

■ **Les diététiciennes** assurent la prise en charge nutritionnelle des personnes malades en fonction des pathologies et des traitements. Elles veillent à l'équilibre des menus et donnent les conseils nutritionnels nécessaires tout au long des traitements.

Tél. 03 88 25 24 25

■ **La stomathérapeute** assure les soins aux patients porteurs d'une stomie digestive, urinaire ou de gastrostomie (sonde d'alimentation), dans les unités d'hospitalisation ou en consultation externe. Elle intervient aussi dans la prise en charge des plaies simples ou complexes en vue de la cicatrisation.

Tél. 03 88 25 85 92

■ **La socio-esthéticienne** peut aider à surmonter les changements physiques entraînés par la maladie et ses traitements. Elle propose des conseils et des soins esthétiques gratuits effectués au lit du patient ou en cabine.

Tél. 03 88 25 85 92

■ **L'activité physique adaptée** Il est démontré que mener une activité physique adaptée, améliore la qualité de vie des personnes atteintes de cancer. Nous vous proposons, pendant et après les traitements, des activités physiques encadrées par des éducateurs sportifs qui peuvent avoir lieu au Centre ou à l'extérieur du Centre : boxe, marche nordique, escrime, gym pilates, renseignez-vous à l'ERI® au rez-de-chaussée.

Tél. 03 88 25 85 81



■ L'espace de Rencontres et d'Information (ERI)

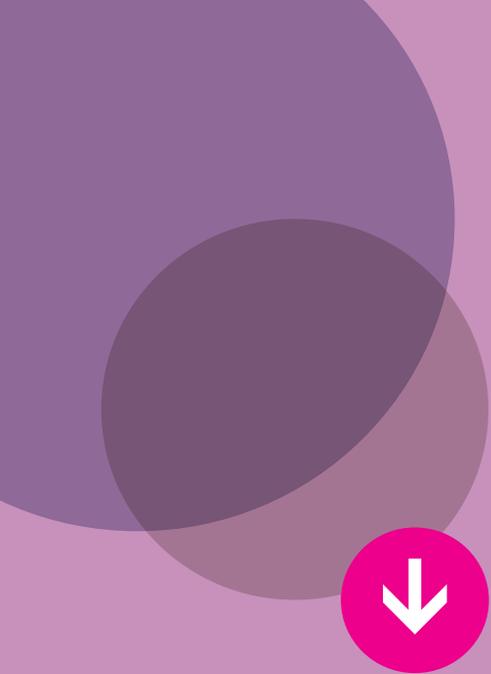
Ouvert à tous les patients atteints de cancer et à leurs proches, l'ERI met à disposition du public des informations validées sur la maladie et sa prise en charge (livrets, fiches, ouvrages sur les traitements, effets indésirables). L'accompagnateur(trice) en santé qui vous y accueille peut vous procurer les coordonnées de professionnels de santé et associations de patients au Centre comme en ville. Au-delà de son rôle d'accueil et d'information, vous pouvez vous y rendre pour parler librement, sans contrainte de temps et en toute confidentialité, pour vous accorder une parenthèse dans un lieu neutre, hors des soins. L'ERI® organise également des ateliers thématiques, des forums patients en collaboration avec les professionnels et les associations de patients.

Il est situé dans le hall d'entrée principal, ouvert sans rendez-vous, du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 15h. **Tél 03 88 25 85 81**

BON À SAVOIR

LES ASSOCIATIONS DE PATIENTS

Plusieurs associations se sont créées dans le but d'apporter un soutien et des aides aux patients atteints de cancer. Elles agissent en accord avec l'établissement avec qui une convention a été passée. Leurs bénévoles sont prêts à vous rencontrer. **Leurs noms et coordonnées sont affichés dans les salles d'attente et dans les unités d'hospitalisation. Vous les trouverez également à l'Espace Rencontres Information (ERI).**



HOSPITALISATION



HOSPITALISATION

L'hospitalisation peut s'effectuer :

- en ambulatoire à l'hôpital de jour médical ou chirurgical
- dans une unité de soins conventionnelle.

Nous mettons tout en œuvre afin de rendre votre séjour le plus agréable possible.



IMPORTANT Mes médicaments à l'hôpital

« Je suis hospitalisé(e) »

Je suis acteur de mon traitement

- Je respecte les consignes pour prendre correctement mes médicaments.
- En cas de doute, je n'hésite pas à faire répéter ou à poser des questions au médecin, à l'infirmière ou au pharmacien pour bien comprendre mon traitement.

Les médicaments qui me sont donnés à l'hôpital peuvent être différents de ceux que je prends habituellement

- Le médecin adapte mon traitement à mon état de santé. Il peut modifier ou supprimer certains médicaments. Il peut prescrire un médicament équivalent ou un générique. La forme, le nombre ou la présentation des médicaments qui me sont donnés peuvent être différents.

Si je n'arrive pas à avaler mes médicaments

- Si ne j'arrive pas à avaler un comprimé trop gros ou une solution buvable qui a très mauvais goût, j'en parle au médecin ou à l'infirmière. Il peut exister d'autres présentations mieux adaptées.

En cas de réaction particulière

- Si je ressens des démangeaisons, des difficultés à respirer, des rougeurs ou toute autre réaction non attendue après avoir pris un médicament, je n'hésite pas à appeler le médecin ou l'infirmière.

Ce que je ne dois pas faire

- Je ne dois prendre aucun autre médicament ou produit (vitamines, homéopathie, phytothérapie...) que j'ai ou que ma famille m'a apporté sans en parler au médecin ou à l'infirmière : des réactions entre les différents médicaments peuvent entraîner de graves complications. Je ne dois pas modifier les doses de ma propre initiative.

Vous êtes hospitalisé(e) en ambulatoire

L'ambulatoire est en plein développement. Cette alternative à l'hospitalisation conventionnelle vous permet d'être hospitalisé(e) une journée seulement, c'est-à-dire que vous arrivez le matin et que vous repartez le soir.

Que ce soit en chirurgie (Unité de Chirurgie Ambulatoire UCA), en oncologie médicale (hôpital de jour HDJ) ou pour des soins d'accompagnement (SSAJ), des informations sur l'accueil et le déroulement des soins vous sont communiquées par les équipes, avant l'hospitalisation.



Hôpital de jour de médecine



Chirurgie ambulatoire : arrivée, du patient au bloc opératoire, debout



Vous êtes hospitalisé(e) plusieurs jours

La durée d'hospitalisation varie selon le motif de votre hospitalisation : chimiothérapie, chirurgie, ou autres traitements spécifiques ...



Que dois-je emporter dans ma valise ?

Apportez nécessaire et linge de toilette, vêtements de nuit, chaussons à semelle antidérapante. Si votre état de santé le permet, vous pourrez circuler dans le Centre, aussi prévoyez une tenue décontractée et confortable pour la journée.



Les chambres

Elles sont dans la grande majorité à un lit. Elles sont équipées de coffres personnels, de téléphone, télévision et ont un accès wifi gratuit.



Argent & objets de valeur

Nous vous déconseillons d'apporter une somme d'argent importante ou des objets de valeur. À titre exceptionnel, ils peuvent être déposés à la caisse centrale située dans le hall d'entrée. Des coffres individuels sont également à votre disposition dans les chambres. En aucun cas le Centre ne peut être rendu responsable en cas de perte ou de vol.



Téléphone

Chaque lit dispose d'un téléphone. Pour obtenir l'ouverture d'une ligne, il suffit d'en faire la demande aux standardistes. Un versement correspondant à une avance sur votre consommation téléphonique et le cas échéant la location du téléphone vous est demandé. Nous vous demandons d'indiquer au standard chacun de vos départs, même temporaires. Le standard téléphonique est ouvert 24h/24h. Pour respecter la tranquillité de tous, l'utilisation des téléphones portables n'est autorisée que dans votre chambre.



Télévision

Toutes les chambres sont équipées d'un téléviseur. Ce service est payant. Pour en connaître les modalités et le fonctionnement, adressez-vous à l'accueil.



Internet

L'accès au réseau internet wifi est gratuit. Pour se connecter au réseau wifi « patients », adressez-vous à l'accueil central qui vous fournira un code d'accès et un mode d'emploi.



Courrier

Il est distribué tous les jours par le vague-mestre également habilité à payer les mandats. La boîte aux lettres est située à l'accueil central. La levée est faite chaque jour ouvrable à 15h30.

Demandez à vos correspondants de préciser le nom de votre unité d'hospitalisation pour simplifier l'acheminement des lettres. Pensez à affranchir votre courrier auprès des hôtesses d'accueil.



Fleurs & plantes

Les fleurs et les plantes représentent une source de contamination à l'hôpital. Elles sont donc déconseillées dans les unités d'hospitalisation. Renseignez-vous auprès de l'équipe soignante.

Aumôneries



Le Centre Paul Strauss met à votre disposition un service d'aumônerie.

Si vous souhaitez parler, être écouté, réfléchir, partager un sou-

rire ou une interrogation, évoquer vos questions spirituelles, prier..., vous pouvez prendre contact avec l'un des aumôniers par l'intermédiaire des équipes soignantes ou des hôtesses d'accueil (poste 2352).

Les coordonnées des représentants des différentes confessions religieuses sont affichées dans les unités de soins et disponibles à l'accueil central.

Le bureau des aumôneries et un lieu de culte sont situés au rez-de-chaussée du bâtiment 5.

Une messe est célébrée le lundi à 14h30.

Détente et loisirs

L'association Jean Herdly créée en 1980 a pour but l'amélioration de l'environnement et du bien-être des malades. Elle met à votre disposition des services et animations de détente et de loisirs. Elle participe également au financement de projets en faveur des patients du Centre. Des expositions sont organisées dans l'espace de la cafétéria.



La cafétéria «Jean Herdly» et son kiosque

Situés au rez-de-chaussée à l'entrée de l'établissement ils sont ouverts :

- Du Lundi au jeudi de 7h15 à 18h30,
- Le vendredi de 7h15 à 17h00

Vous y trouverez des boissons chaudes et froides, des sandwiches, bretzels et mauricettes, des pâtisseries, des viennoiseries, des glaces. Outre la presse régionale et nationale, il propose des magazines, des jeux (mots croisés, fléchés, sudoku ...)

Une bibliothèque, située au 3^e étage du bâtiment 5, vous accueille et vous prête des ouvrages le mercredi de 14h à 16h. Des bénévoles passent dans les services tous les mercredis après-midi.



POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

- Ne pas fumer dans l'enceinte et aux abords de l'établissement conformément à la réglementation en vigueur.
- Respecter les autres, personnes malades, proches et l'ensemble du personnel de l'établissement.
- Respecter les lieux et les équipements mis à votre disposition.
- Si vous décidez de reporter ou d'annuler un rendez-vous de consultation ou d'hospitalisation, prévenez le plus tôt possible afin de faire bénéficier un autre patient de la plage horaire.
- Présentez votre carte Vitale et attestations de prise en charge à jour afin de contribuer à la bonne gestion des dépenses de santé.
- Dans votre intérêt, précisez aux personnels soignants les médicaments que vous prenez habituellement et conformez-vous à leurs prescriptions et recommandations.
- Respecter les horaires de visite et limiter le nombre de visiteurs pour le bon fonctionnement des soins et le repos des patients. (cf. page 36).

Votre départ du Centre



IMPORTANT Mes médicaments à l'hôpital

« Je quitte le Centre »

- Le médecin rédige mon ordonnance de sortie en tenant compte de mon état de santé actuel. L'ordonnance peut être différente de celle que j'ai habituellement. J'en prends connaissance et je pose les questions pour bien comprendre mon traitement.
- Mes médicaments personnels, retirés lors de l'hospitalisation, me sont rendus.
- À mon retour à domicile, je respecte le traitement prescrit et ne prends aucun autre médicament sans avis médical.
- En cas de doute ou de difficulté, j'en parle à mon médecin traitant ou à mon pharmacien de ville.

La décision de sortie est prise par le médecin en fonction de votre état de santé.

Le jour de votre départ, l'infirmière vous remet :

- Vos ordonnances de sortie ;
- Votre carte de groupe sanguin et le récapitulatif des transfusions pratiquées ;
- Votre carte d'anesthésie le cas échéant ;
- Votre carte de pose de CCI (chambre à cathéter implantable) le cas échéant ;
- Un rendez-vous de consultation ou d'hospitalisation ;
- Un avis de prolongation d'arrêt de travail si vous êtes salarié(e) ou au chômage indemnisé ;
- Une prescription de transport si nécessaire, adaptée à votre état de santé et établie par le médecin (cf page 9).

Libération de la chambre

- En cas de sortie programmée, la chambre doit être libérée entre 10 h et 11h.

Avant de quitter le Centre, pensez à :

- Régler votre consommation téléphonique ou à récupérer le solde de votre avance au standard.
- Retirer les objets de valeur déposés à la caisse ouverte tous les jours du lundi au vendredi inclus, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Les frais restants dus vous seront adressés par facture.

Si vous reprenez contact avec le Centre

par courrier, par téléphone, par courriel, pensez à préciser le numéro de votre dossier médical figurant sur votre carton de rendez-vous.



FAMILLE ET PROCHES



FAMILLE & PROCHES



Nous vous demandons de respecter le bien-être des autres patients.

Soyez attentifs à :

- lutter contre le bruit
- respecter les horaires de visite et le nombre autorisé de visiteurs.

Les visites

Les visites ont lieu de 13h à 20h. En dehors de ces horaires, s'adresser à l'infirmière de l'unité de soins. Il est demandé aux visiteurs de veiller à ne pas perturber le bon déroulement des soins et des examens, d'éviter les visites trop longues, trop fréquentes ou en groupe.

Si vous souhaitez les réduire ou ne pas en recevoir, parlez-en à l'infirmier(ère) de l'unité de soins. Dans certains cas, elles peuvent être restreintes sur prescription médicale.

Certaines unités d'hospitalisation requièrent des dispositions particulières :

L'unité de surveillance continue :

Les visites sont autorisées de 14h à 19h. Le jour de l'intervention chirurgicale, uniquement de 18h à 19h. Les visites sont limitées à deux personnes. Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas autorisés.

L'unité de curiethérapie : pour des raisons de sécurité et selon la réglementation en vigueur, les visites sont strictement interdites.



Foyer d'accueil « Les Géraniums ».

Rencontrer un médecin

Si vos proches souhaitent être reçus par un médecin, la demande doit être formulée auprès d'un soignant du service. Dans ce cas, vous devez en être informé(e).

Les enfants

Ils peuvent vous rendre visite, sauf dispositions particulières qui vous seraient indiquées. Cependant, par mesure de précaution, la présence d'enfants en bas âge et/ou porteurs de maladies infantiles transmissibles est déconseillée.

Hébergement et restauration

Si votre état le justifie, et dans la mesure de nos possibilités, un proche peut séjourner auprès de vous (hébergement et repas). Ces frais sont à votre charge. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'infirmière de l'unité de soins.

Le foyer d'accueil « Les Géraniums », propose une formule d'hébergement pour les proches de malades hospitalisés. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser aux hôtesse d'accueil ou à l'infirmière de l'unité de soins.

Deux salons des familles sont ouverts aux proches qui souhaitent trouver repos et tranquillité. Le premier est situé dans le Service de Soins d'Accompagnement de Jour (SSAJ) au 2^e étage. Le second au 1^{er} étage, en médecine.





VOS DROITS



VOS DROITS

Le Centre Paul Strauss est très impliqué dans le respect et la diffusion des droits des patients. Après la publication en 2013 d'un guide pratique et d'une brochure d'information sur le droit à la dignité de la personne malade, le Centre a créé une application et un site internet « CANCER MES DROITS » accessibles gratuitement au grand public.

CANCER
MES DROITS

Téléchargez gratuitement notre appli

QR code

Parrainage
de l'Observatoire des attentes des patients

Un site internet : www.cancer-mes-droits.fr

Available on the App Store
Google play

Donner mon consentement

Droit à la décision médicale partagée

Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans votre consentement libre et éclairé et ce consentement peut être retiré à tout moment. Afin que vous puissiez prendre les décisions vous concernant avec la meilleure compréhension possible, l'équipe médicale et soignante est tenue de vous délivrer toutes les informations relatives à votre santé. Ces informations seront consignées dans votre dossier médical. L'information est donnée au cours d'un entretien individuel avec votre médecin. Vous pouvez choisir de ne pas être informé(e), dans ce cas, vous voudrez bien le préciser aux médecins qui vous suivent afin que cette demande soit inscrite dans votre dossier.

Mineur & majeur protégé

Article L. 1111-2 du Code de la santé publique

Le droit à la décision médicale partagée pour les mineurs et les majeurs sous tutelle est exercé, selon les cas, par les titulaires de l'autorité parentale ou par le tuteur. Ce sont ces derniers qui reçoivent l'information. Les intéressés ont le droit de recevoir eux-mêmes une information et de participer à la prise de décision les concernant, d'une manière adaptée soit à leur degré de maturité s'agissant des mineurs, soit à leurs facultés de discernement s'agissant des majeurs sous tutelle.

Faire connaître ma volonté

Désignation de la personne de confiance

Article L. 1111-6 du Code de la santé publique

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner, par écrit, une personne (parent, proche, médecin traitant...) pour vous accompagner tout au long de votre prise en charge, assister aux entretiens médicaux et vous aider dans la prise de décision. Cependant, elle ne décidera jamais à votre place. Cette personne sera consultée en priorité par le médecin et l'équipe soignante lorsqu'ils devront décider de la mise en œuvre, de la poursuite ou de l'arrêt de traitements, dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté. Son témoignage prévaudra sur tout autre avis non médical mais ne s'imposera pas au médecin lors de la prise de décision finale. Cette désignation est facultative, valable pendant toute la durée de l'hospitalisation sauf si vous en décidez autrement.



Les directives anticipées

Article L. 1111-11 du Code de la santé publique

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou de refus de traitements ou d'actes médicaux. Elles seront consultées par le médecin et s'imposeront à lui lors de la prise de décision médicale (pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement) sauf en cas d'urgence vitale pendant le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation et lorsque les directives apparaissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale (dans ce cas le médecin doit prendre sa décision à l'issue d'une procédure collégiale). D'une durée de validité illimitée, elles peuvent être, révoquées ou modifiées, à tout moment et par tout moyen. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, parlez-en au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement.



Obtenir mon dossier médical

Droit d'accès au dossier médical

Articles L. 1111-7 et R. 1111-2 à R. 1111-9 du Code de la santé publique

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Il vous est possible d'accéder à ces informations en transmettant à la « Direction Organisation et Projets » de l'établissement une demande écrite accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité. Les ayants droit, le concubin ou le partenaire lié par un Pacte Civil de Solidarité ont également la possibilité d'accéder à certains éléments du dossier médical de leur proche décédé, à la condition que celui-ci ne s'y soit pas opposé de son vivant. Toutefois, ils devront préciser, lors de leur demande, le motif pour lequel ils ont besoin d'y avoir accès. Les informations communiquées par l'établissement leur permettront donc de répondre à leur demande. Les informations contenues dans le dossier seront communiquées par envoi postal, soit en les consultant directement sur place avec ou sans accompagnement d'un médecin selon le choix, soit par l'intermédiaire d'un médecin librement choisi. Les informations

ainsi sollicitées seront communiquées au plus tard dans les 8 jours si le dossier date de moins de 5 ans. Si les informations datent de plus de 5 ans, ce délai est porté à 2 mois. Si le dossier est consulté sur place, la consultation est gratuite. Si une copie des éléments est demandée, des frais limités aux coûts de reproduction et d'envoi resteront à la charge du demandeur.

Délai de conservation des dossiers médicaux

Article R. 1112-9 du Code de la santé publique

Le dossier médical est archivé de façon confidentielle dans des locaux à accès restreint du Centre, pendant la durée fixée par la réglementation en vigueur. Cette durée est au moins égale à vingt ans après le dernier passage dans l'établissement ou de votre dernière consultation externe. La conservation des résultats des examens d'imagerie médicale (clichés radiologiques) qui n'ont pas été remis aux patients, est assurée par une société spécialisée soumise à l'obligation de confidentialité, dans le cadre d'un contrat passé avec le Centre, pour la même durée.



Recherche biomédicale

Articles L.1121-1 et suivants du Code de la santé publique

Afin de faire progresser les connaissances médicales, les médecins du Centre Paul Strauss peuvent vous proposer de participer à une recherche biomédicale sur un médicament, une stratégie chirurgicale, un produit ou un matériel. Conformément à la loi, ils doivent vous en informer au préalable et vous devez donner votre consentement par écrit. Vous êtes libre de mettre fin à votre participation à tout moment sans que cela puisse porter préjudice à la qualité des soins. Les prélèvements biologiques nécessaires au diagnostic et au traitement de votre maladie peuvent aussi être utilisés pour la recherche médicale. Même dans les cas où la loi ne l'exige pas, les médecins pourront vous demander votre consentement par écrit afin de prévenir toute incompréhension sur l'information qu'ils vous ont communiquée.

Tumurothèque

Dans le cadre de votre prise en charge au sein du Centre Paul Strauss, des prélèvements tissulaires seront peut-être réalisés, avec votre consentement, pour établir le diagnostic et vous proposer un traitement adapté. Si possible, les résidus tissulaires non utilisés dans le cadre de votre prise en charge seront conservés, au lieu d'être éliminés, au sein de la tumurothèque du Centre Paul Strauss.

Sauf opposition de votre part, ces résidus tissulaires pourront être utilisés, de façon anonyme et confidentielle, à des fins de recherche médicale et scientifique. De la même manière, les données médicales conservées dans le système d'information du Centre Paul Strauss pourront éventuellement être utilisées de façon anonyme à des fins de recherche.

Obtenir des informations médicales

Dans le cadre de la politique de confidentialité et dans le respect de la vie privée, il nous est interdit de donner des détails sur votre santé par téléphone. Il convient d'en avertir votre entourage.

Commission des Usagers (CDU)

Outre les médiateurs, la CDU se compose du directeur de l'établissement et de représentants des usagers. La liste nominative des membres est affichée dans les unités de soins et les lieux d'attente ; elle est insérée dans le livret d'accueil. La CDU a pour mission de veiller à ce que vos droits soient respectés et de vous aider dans vos démarches. Elle peut être amenée dans certains cas, à examiner votre plainte ou réclamation, sous couvert du secret professionnel. De plus, elle doit recommander à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Pour établir ces recommandations, la CDU s'appuie, en particulier, sur toutes vos plaintes, réclamations, éloges, remarques ou propositions : c'est pourquoi, il est très important, que vous soyez satisfait ou non, de nous en faire part.

Exprimer mes plaintes

Vous n'êtes pas satisfait(e) de votre prise en charge

Articles R. 1112-79 à R. 1112-94 du Code de la santé publique

Nous vous invitons à vous adresser directement au responsable concerné. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction vous pouvez contacter les représentants des usagers de l'établissement, membres de la CDU ou écrire **au directeur général de l'établissement** :

Monsieur le Directeur général
Centre de Lutte contre le Cancer Paul Strauss
3, rue de la porte de l'hôpital
67085 Strasbourg cedex

Le directeur général veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le Code de la santé publique. Si aucune solution à l'amiable n'est trouvée, il fera le lien avec la Commission des Usagers (CDU) en vous proposant de rencontrer le médiateur ou en le saisissant directement après vous en avoir informé(e).



Informatique & liberté

Le Centre Paul Strauss utilise des moyens informatiques pour enregistrer et traiter les données administratives et médicales concernant les personnes qui y sont prises en charge.

En dehors des utilisations propres au Centre, ces informations peuvent être transmises aux autorités compétentes dans un cadre précis. Mais, dans ce cas, les informations transmises sont anonymisées de manière à ce que les malades ne puissent pas être identifiés.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Ce droit s'exerce directement par l'intermédiaire du médecin de votre choix auprès du médecin responsable du service d'épidémiologie et de biostatistique, dans le respect des dispositions de l'article L. 1111-7 du Code de la santé publique.

Exprimer mon opinion

Comité des patients

Le Centre Paul Strauss a mis en place au sein de l'établissement, un comité des patients ayant pour vocation l'amélioration de l'information donnée aux patients, de l'accueil, de la prise en charge, en lien avec la Commission des Usagers (CDU). Sa mission consiste notamment à relire les projets d'enquête de satisfaction, les documents d'information médicale ou relatifs aux soins, à donner son avis sur l'amélioration des conditions d'accueil. Le comité est consultatif et ses membres sont bénévoles.

➤ **Si vous souhaitez en faire partie, contacter notre juriste en charge de la relation avec les usagers au 03 88 25 85 40.**



Enquêtes de satisfaction

Afin de nous aider à améliorer la qualité de la prise en charge des patients au Centre, nous vous remercions par avance de bien vouloir renseigner le questionnaire de satisfaction qui vous est remis et le déposer dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet.

Dans le cadre de la généralisation par le Ministère de la santé du recueil de l'indicateur national «satisfaction des patients hospitalisés», vous serez susceptible d'être interrogé(e) à votre domicile par un organisme de sondage, après votre sortie du Centre. Les réponses que vous apporterez resteront strictement anonymes et confidentielles. La participation à cette enquête reste bien sûr facultative, et vous avez la possibilité de nous faire part de votre refus.

Admission discrète

Vous pouvez demander aux hôtesses de l'accueil central ou à l'infirmière principale de l'unité de soins à ce que votre présence au Centre ne soit pas communiquée. Dans ce cas, elle ne sera divulguée à personne y compris aux proches.

Charte de bientraitance

Garantir le bien-être physique, psychologique et social des patients



CENTRE PAUL STRAUSS
centre régional de lutte contre le cancer

La bientraitance est une démarche professionnelle continue qui s'inscrit dans les actions des professionnels (penser, agir, etc.) visant :

- à une prise en charge globale du patient adaptée à ses besoins
- au respect de sa personne et de son histoire
- à établir une relation de confiance et d'écoute

1 | Respecter la personne

Respecter son intimité, sa dignité et sa singularité ;
Respecter ses habitudes de vie en fonction de l'organisation du service ;
Maintenir sa qualité de vie sociale ;
Agir sans discrimination et faire preuve de tolérance.

2 | Proposer au patient une prise en charge individualisée

Garantir la continuité de ses soins ;
Proposer une prise en charge pluridisciplinaire personnalisée ;
Prendre en compte son état de santé, son autonomie, ses besoins sociaux et psychologiques ;
Tenir compte de ses attentes et de ses demandes ;
Agir contre sa douleur aiguë et/ou chronique physique ;
Répondre à sa détresse psychologique et à celle de ses proches ;
Évaluer son état nutritionnel afin de lui fournir des choix alimentaires adaptés ;
Proposer un accompagnement durant sa fin de vie.

3 | Respecter les droits de la personne soignée

L'informer et recueillir son consentement aux soins ;
Lui garantir la confidentialité des informations données ;
L'informer en cas de dommage lié aux soins ;
Favoriser son expression et celle de son entourage ;
L'informer ainsi que son entourage sur d'éventuelles mesures de restriction de liberté ;
Respecter sa volonté à chaque étape de sa prise en charge.

4 | Garantir la qualité des pratiques professionnelles

Favoriser la formation continue ;
Évaluer régulièrement les compétences professionnelles ;
S'interroger sur nos pratiques pour les améliorer ;
Améliorer les compétences relationnelles (empathie, écoute, disponibilité).

Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'information donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.



Numéros utiles

Standard téléphonique	03 88 25 24 24
ALLO'ONCO consultation, gestion des rendez-vous	03 88 25 85 85
Infirmières d'annonce et de coordination	03 88 25 24 30
.....	ou 03 88 25 86 73
Médecine hospitalisation	03 88 25 24 56
Hôpital de jour médical	03 88 25 24 62
Chirurgie hospitalisation.....	03 88 25 24 27
Hôpital de jour chirurgical	03 88 25 86 88
Médecine nucléaire scintigraphie, TepScan	03 88 25 86 80
Radiologie échographie, sénologie, scanner, IRM	
• 3, rue de la porte de l'hôpital	03 88 25 24 11
• 18, rue du 22 novembre.....	03 88 22 07 26
Radiothérapie.....	03 88 25 24 78
Pharmacie rétrocession	03 88 25 24 92
Consultation de la douleur	03 88 25 85 92
Soins d'accompagnement équipe mobile, hospitalisation	03 88 25 85 92
Service social.....	03 88 25 24 60
Psychologues.....	03 88 25 24 51
Onco-sexologue.....	03 88 25 24 51
Diététiciennes	03 88 25 24 25
Kinésithérapeutes.....	03 88 25 85 92
Stomathérapeute	03 88 25 85 92
Socio-esthéticienne.....	03 88 25 85 92



INFOS PRATIQUES



INFOS PRATIQUES

Se déplacer dans le Centre

Vous pouvez circuler librement dans l'établissement, dans le respect des règles de sécurité. Certaines zones sont interdites au public, d'autres ont un accès réglementé, respectez la signalétique. Si vous êtes hospitalisé(e), prévenez l'équipe soignante que vous quittez l'unité.

→ **Au sol, des pastilles de couleur vous aident à vous repérer et à vous déplacer dans le Centre.**



Radiologie
Rez-de-chaussée



Oncologie médicale
1^{er} étage



Chirurgie
2^e étage



SSAJ
2^e étage



Médecine nucléaire
3^e étage



Pharmacie
4^e étage



Radiothérapie
Sous-sol



Prise en compte du handicap

À votre arrivée, demandez à ce que votre handicap soit pris en compte. Le Centre a organisé un accueil et des structures en conséquence.



INTERDICTION DE FUMER

Décret n° 2006-1386 du Journal Officiel du 15 novembre 2006

Il est formellement interdit de fumer dans l'établissement. Le Centre Paul Strauss est membre du Réseau des Etablissements de Santé pour la Prévention des ADDictions (Respadd). **Une consultation d'aide au sevrage tabagique est ouverte à tous les patients qui souhaitent arrêter de fumer. Pour prendre rendez-vous, appelez le 03 88 25 85 85.**

Interpreting service / Intérpretes / Übersetzungen / Interpreti / Tercümanlik servisi

■ **English** : Interpreters are available to help you during your stay at the Center. Please ask the departmental staff nurse.

■ **Deutsch** : Wenn Sie Schwierigkeiten haben, Französisch zu sprechen, können wir Ihnen einen Dolmetscher zur Verfügung stellen. Wenden Sie sich bitte an die Krankenschwester Ihrer Station.

■ **Español** : El centro dispone de intérpretes que pueden ayudarle durante su hospitalización. Diríjase a la enfermera del servicio.

■ **Italiano** : Il centro dispone d'interpreti che possono aiutarvi durante il vostro soggiorno. Chiedete informazioni all'infermiere del reparto.

■ **Tercümanlik servisi** : rcümanlarımız sizlere yardımcı olabilirler hastanede kaldığınız müddet. Bulduğunuz bölümün hemşirelerinden bu bilgileri alabilirsiniz.

■ **Romana** : Interpreti pot sa va asiste pe durata sejurului dumneavoastră la Centrul. Adresați-vă la asistenta medicală de pe secție.

■ **Portugues** : Dos intérpretes pode assistir o curso do vos dias no Centro pergunta-te ao enfermeiro da unidade de cura.

■ **Русско** : Если Вы желаете Переговорчики могут предоставить вам помощь в общении с персоналом центра ПОЛЬ ШТРАУС. В случае необходимости обратитесь к Кабинет Ухаживающего персонала

إعلان
في إطار الخدمات التي يقدمها
المركز، نضع تحت إشارتكم ترجمان
ليساعدكم عن التعبير عن مشكلكم الصحي
طويلة مدّة علاجكم بالمركز.
اطلبوا الإرشادات من الممرضة.

■ **Langue des signes** : Le Maillon Blanc des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) est une unité d'accueil et de soins des patients sourds en langue des signes. Elle intervient au Centre.

Protection des personnes et des biens

Sécurité incendie

Des consignes de sécurité sont affichées dans les chambres. Elles rappellent les conduites à tenir en cas de début d'incendie. Nous vous conseillons d'en prendre connaissance et de les respecter.

Vidéo surveillance

Pour la sécurité de tous, l'ensemble des accès au Centre est placé sous vidéo surveillance. Les zones sous contrôle sont signalées par une affiche.

Démarchage

Sont interdits dans l'enceinte de l'établissement :

- Tout acte de démarchage commercial (livres, prothèses capillaires ...)
- Les quêtes (y compris celles au profit du Centre)
- Les visites par des bénévoles se réclamant d'association autres que celles qui ont passé une convention avec le Centre : associations Pierre Clément, JALMALV, Vivre Comme Avant, URILCO 67, les Mutilés de la voix d'Alsace.

Si toutefois vous deviez être sollicité(e), signalez-le sans délai au cadre de soins du service ou à l'accueil central.



Objets trouvés

Les objets trouvés sont déposés au «standard» situé dans le hall d'entrée au rez-de-chaussée. Tél. 03 88 25 24 24





APRÈS VOS TRAITEMENTS



APRÈS VOS TRAITEMENTS

Vos traitements sont terminés. Vous n'avez plus ni chirurgie, ni chimiothérapie, ni séances de radiothérapie. Votre parcours de soins au Centre Paul Strauss est terminé.

Consultation de fin de traitement

Votre médecin référent vous reçoit en consultation. Ce peut être le chirurgien, l'oncologue ou le radiothérapeute. Il vous explique que les traitements les plus lourds sont terminés, que vous le reverrez dans un, deux ou trois mois. Entre temps, vous rencontrez régulièrement votre médecin traitant à qui les éléments utiles de votre dossier ont été communiqués.



Suivi personnalisé en lien avec votre médecin traitant

Le praticien qui a adressé le patient à l'établissement de santé en vue de son hospitalisation et le médecin traitant sont destinataires, à votre sortie, d'une lettre de liaison comportant les éléments utiles à la continuité des soins. Cette lettre de liaison est rédigée par le médecin de l'établissement qui vous prend en charge. La lettre de liaison vous est remise au moment de la sortie, ou avec votre accord, à la personne de confiance si elle est désignée.



INFO PATIENT

L'après cancer du sein Repartir du bon pied

Les traitements de votre cancer du sein sont terminés.
Vous souhaitez retrouver votre rythme de vie d'avant la maladie.
Pour vous y aider, nous avons mis en place un programme
d'accompagnement sur trois mois :

- Séances d'activité physique adaptée avec les *kinésithérapeutes*
- Ateliers de diététique avec les *diététiciennes*
- Consultation de groupe sur l'observance des traitements oraux avec une *pharmacienne*
- Soins et conseils esthétiques par une *socio-esthéticienne*
- Comment gérer l'après cancer avec une *psychologue*
- Vie intime et sexualité avec une *sexologue*
- Troubles liés à l'hypoeostrogénie avec une *gynécologue*
- Information sur la reconstruction mammaire et l'oncoplastie avec un *chirurgien plasticien*
- Consultation de groupe sur les troubles cognitifs avec une *neuropsychologue*
- Informations et échanges avec une *infirmière*, l'*animatrice de l'Espace Rencontres Information (ERI)*, une(e) *assistant(e) social(e)*, et une *bénévole de l'association Vivre Comme Avant*.

Ce programme a obtenu
le Grand Prix Ruban Rose
«Qualité de Vie» 2015

→ ACTIVITÉS GRATUITES



N'hésitez pas à nous contacter :
Francine Pfeil-Thiriet, cadre de santé 03 88 25 24 83
Gaelle Bettinger, diététicienne 03 88 25 24 25

Le Centre a mis en place un programme global pour aider les personnes traitées pour un cancer du sein à repartir du bon pied.

D'une durée de trois mois, ce programme comprend :

- Des séances d'activité physique adaptée
- Des ateliers diététiques
- Une consultation avec une pharmacienne pour la prise des traitements oraux
- Des soins et des conseils d'une socio-esthéticienne
- Des échanges avec un chirurgien plasticien, un gynécologue, une psychologue, une sexologue, une neuro-psychologue, une infirmière, un/une assistant(e) social(e) ...

La participation
à ce programme
d'activités est
gratuite.



Ce programme a obtenu le Prix
«qualité de vie» du ruban rose 2015.
Prix scientifique de l'association LE CANCER
DU SEIN, PARLONS-EN !

Activités physiques adaptées

Pour vous aider à retrouver bien-être et santé et à vous projeter dans l'avenir, le Centre Paul Strauss et différentes associations ont développé une offre d'activités physiques adaptées : rowing, escrime, gymnastique, yoga, marche sportive ...

↳ Renseignez-vous auprès de l'Espace Rencontres Information (ERI) 03 88 25 85 81



zoom sur

BOXE lib

Cycle de boxe adaptée

Ce programme est accessible à toute personne motivée, en cours de traitement pour un cancer. La boxe adaptée est une activité physique centrée sur le rapport au corps. En plein essor dans le domaine de l'éducation thérapeutique du patient, sa pratique agit sur la stimulation motrice, sensorielle et cognitive. Les séances en petit groupe, favorisent l'échange et le bien être des participants(es) qui sont encadrés(es) et suivis(es) par un éducateur médico-sportif.

LES ÉQUIPES DU CENTRE SONT RÉGULIÈREMENT DISTINGUÉES PAR L'OBTENTION DE PRIX AUX PLANS NATIONAL ET RÉGIONAL



L'application et le site internet « Cancer mes droits »

ont remporté plusieurs prix en 2015 et 2016

<http://www.cancer-mes-droits.fr>

• Label « Droits des usagers de la santé 2015 »

- Deux Prix UNICANCER DE L'INNOVATION : Grand prix du jury et prix de l'accompagnement pendant et après la maladie en 2015
- Prix Or du Festival de la communication santé 2016, catégorie Patients et Aidants
- Prix coup de coeur du Jury de l'« Award de l'innovation Roche »



Le programme d'éducation thérapeutique « l'après cancer du sein »

a remporté le Grand Prix Ruban Rose Qualité de Vie 2015 attribué par le comité scientifique de l'Association « Le cancer du sein, parlons-en ».



Le dispositif VITALink : programme de suivi des patients sous thérapie orale » a remporté deux Prix UNICANCER DE L'INNOVATION dans la catégorie parcours de soins et Grand Prix du Jury.



LE CENTRE PAUL STRAUSS



LE CENTRE PAUL STRAUSS

Un acteur majeur de la prise en charge des cancers en Alsace



Nos missions de service public en cancérologie :

- Des soins médicaux et de support de qualité, pour tous.
- Une activité de recherche clinique et translationnelle.
- L'enseignement et la formation des étudiants et des professionnels de santé.



Avec une note de 81/100, le Centre Paul Strauss figure parmi les 10 établissements les plus appréciés par les patients en France. Enquête nationale e-satis pilotée par la Haute Autorité de Santé. (453 établissements participants).

Au lendemain de la première guerre mondiale, les pouvoirs publics prennent conscience de la particularité de la maladie cancéreuse et de la nécessité d'organiser la lutte contre cette maladie en prenant les malades en charge de façon globale. C'est ainsi que naît l'idée de Centres dédiés exclusivement à cette pathologie.

1923 Création du Centre Régional de Lutte contre le Cancer de Strasbourg par Paul Strauss, ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales. Le Centre adopte son nom en reconnaissance de son rôle d'initiateur en matière de lutte contre le cancer. En effet, c'est à Paul Strauss que nous devons la circulaire du 25 novembre 1922 qui fixe les grands principes de fonctionnement des Centres. Au départ, le Centre Paul Strauss est intégré aux Hospices civils de Strasbourg dont il partage les bâtiments de radiologie.

1936 Un nouvel établissement est inauguré par le président de la République Albert Lebrun.

1945 Le 1er octobre 1945, une ordonnance promulguée par le Général de Gaulle, précise l'organisation des Centres.

1959 Le Centre emménage dans ses locaux actuels. Il est inauguré par Bernard Chenot, ministre de la Santé publique.

Les soins

Le cœur de notre métier.

Nos équipes de spécialistes et d'experts délivrent des soins personnalisés, dans le respect des droits des patients.

Le Centre réunit sur deux sites, tous les moyens diagnostiques et thérapeutiques innovants en cancérologie permettant une prise en charge globale des personnes atteintes de cancer aux stades précoces et avancés. En accompagnement des actes médicaux, les soins de support s'attachent au maintien de la qualité de vie des malades.

La recherche

La recherche est une priorité du Centre.

Recherche clinique



L'unité de recherche clinique a été certifiée ISO 9001 par le bureau Veritas en 2016. Cette certification garantit la qualité

des processus mis en œuvre. Le développement de la recherche clinique de l'établissement vise à augmenter la proportion de malades inclus dans les essais cliniques et à augmenter le nombre d'essais. Une unité d'essais précoces a été créée en 2015.

Recherche translationnelle

Le Centre compte trois groupes de chercheurs dont, les travaux portent exclusivement sur les cancers.

L'équipe du laboratoire de biologie tumorale est spécialisée dans l'étude des cancers de la sphère ORL. Elle a mis à jour le rôle important que joue la réponse immunitaire dans la réponse tumorale au traitement et a démontré l'existence de profils moléculaires tumoraux impactant le pronostic des patients.

Tumurothèque : le Centre dispose d'une importante tumurothèque de plus de 20 000 fragments tumoraux, prélevés avec l'accord du patient, au moment de la chirurgie. Ces échantillons sont conservés et constituent une banque de données cliniques et pathologiques d'une grande richesse pour les chercheurs. En effet, l'exploitation de ces fragments ou de leurs dérivés biologiques permet une meilleure compréhension des mécanismes moléculaires du cancer et contribue à améliorer le diagnostic et la prise en charge des patients.

L'équipe du laboratoire de radiobiologie étudie le rôle de la dose de rayons dans les cancers. Elle a pu démontrer l'intérêt des fortes doses d'irradiation dans de petits volumes. Par ailleurs, l'association de la radiothérapie avec des thérapies ciblées est très prometteuse et ouvre des perspectives dans l'amélioration et la tolérance des traitements.

L'équipe du laboratoire d'épidémiologie et de santé publique étudie le risque de cancer ultérieur chez les personnes atteintes d'un premier cancer en France en comparant, pour la première fois à grande échelle, et sur des bases similaires, la situation française avec celle d'autres pays.

L'enseignement

Le Centre participe à l'enseignement hospitalo-universitaire en cancérologie, épidémiologie et santé publique au sein de la faculté de médecine de l'Université de Strasbourg. Il organise des forums de cancérologie à l'intention des médecins généralistes et spécialistes d'Alsace. Il propose un programme de formations professionnelles continues. Il reçoit en formation de nombreux étudiants, internes en médecine, stagiaires, français et étrangers. En Russie, en Asie, le Centre dispense, sur place, des formations et un enseignement théorique et pratique permettant la création locale de centres de traitement des cancers.

1977 à 1997 Le Centre va connaître une restructuration complète. Les activités radiothérapeutiques des Hôpitaux Universitaires sont transférées au Centre.

1997 à 2004 Poursuite de la modernisation du Centre.

2004 à 2014 La recherche et l'enseignement se développent. Le Centre s'affirme en tant que centre d'expertise et de recours en cancérologie. Le projet de créer l'Institut Régional du Cancer est concrétisé en 2011 avec l'alliance du Centre et des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

2014 à nos jours

Création d'une unité d'essais précoces. Un effort particulier est porté sur l'oncobiologie, pierre angulaire de la cancérologie moderne. La prise en charge des pathologies thyroïdiennes et celle des cancers féminins s'organisent en filière transversale.

À l'horizon 2018

Le Centre Paul Strauss et les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg font alliance et créent l'Institut Régional du Cancer.

Le Centre est dirigé par un conseil d'administration présidé par le Préfet de région. Le directeur général, également médecin, assume une double activité à la fois administrative et médicale. Il est secondé dans ses attributions administratives par un directeur général adjoint.

Notre stratégie

- Innover dans la prise en charge du cancer en structurant nos parcours de soins du dépistage à l'après cancer ;
- Établir des collaborations avec les acteurs de soins de la région, établissements de santé et médecins de ville ;
- Rapprocher la recherche clinique du soin afin que le plus grand nombre de patients accède aux traitements innovants ;
- Partager et diffuser nos savoirs.



Le Centre Paul Strauss fait partie du Groupe UNICANCER, groupe hospitalier exclusivement dédié à la lutte contre le cancer, porteur d'un modèle de prise en charge fondé sur la pluridisciplinarité, l'individualisation des traitements et le continuum recherche-soins. | www.unicancer.fr

CHIFFRES CLÉS :

- Plus de 2800 nouveaux cas de cancers traités par an
- 20 000 personnes se rendent chaque année au Centre pour une consultation, un examen, un soin
- 100 lits et 43 places d'hospitalisation de jour
- 600 personnels : médecins, soignants, chercheurs, techniciens et personnels administratifs
- 300 à 500 malades participent chaque année à des essais cliniques.

Nos engagements

AMÉLIORER, SANS DISCONTINUER, LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOS SOINS. C'est notre engagement depuis plus de 10 ans.

La direction générale du Centre Paul Strauss, en concertation avec la Conférence Médicale d'Établissement (CME) s'engage à maintenir **une démarche continue d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.**

Concrètement, le Centre s'engage à :

- Piloter sa démarche qualité de façon optimale ;
- Inculquer une culture qualité et de sécurité des soins à ses professionnels de santé ;
- Étendre la démarche qualité à tous ses secteurs ;
- Poursuivre les actions de certification externes ;
- Définir et mettre en œuvre une politique de gestion globale des risques ;
- Impliquer les usagers et prendre en compte leurs attentes dans sa démarche.

La direction de la qualité du Centre a pour mission le déploiement de cette politique au sein des professionnels de l'établissement et des patients. Elle suit de près les actions et les indicateurs mis en place. Elle évalue et corrige ses résultats si besoin.



LE CENTRE PAUL STRAUSS EST CERTIFIÉ PAR LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ (HAS) SANS RÉSERVES NI RECOMMANDATIONS.

Grand projet Institut régional du cancer



À l'horizon 2018



Le Centre Paul Strauss et les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg font alliance et créent l'Institut Régional du Cancer. Grâce au regroupement d'une part de leurs expertises et de leurs compétences humaines et d'autre part de leurs équipements de pointe au sein d'une même structure, l'Institut Régional du Cancer offrira aux patients une prise en charge parmi les meilleures en Europe, fondée sur la recherche et l'enseignement, piliers de l'excellence en cancérologie.

En cours de construction sur le site de HautePierre, la mise en service du bâtiment est prévue en 2018. Son architecture et les espaces ont été étudiés de façon à accueillir les patients, leurs proches, les visiteurs dans les meilleures conditions en privilégiant leur confort, en respectant leur intimité, et en permettant les échanges en toute convivialité. Patios, présences végétales, lumière du jour, terrasses généreuses et aménagement hôtelier des chambres contribueront à la qualité de la prise en charge.

Faire un don ou L g uer

au Centre Paul Strauss

c'est donner du bien- tre
et du confort   nos malades
c'est investir dans
la recherche

MERCI

aux associations, aux collectivit s
locales, aux entreprises et
aux particuliers qui,
chaque ann e, sont nombreux
  offrir des dons destin s
  financer la recherche,
l'am lioration du confort
des malades ainsi que l'achat
d' quipements.



NOUS SOUTENIR

Comment procéder ?

Dons d'argent : vous pouvez adresser vos dons en espèces ou par chèque libellé à l'ordre du Centre Paul Strauss, à :

- Monsieur le directeur général du Centre Paul Strauss
3, rue de la porte de l'hôpital
BP 30042
67065 Strasbourg cedex

Dons et legs de biens mobiliers et immobiliers :

La direction des affaires financières se tient à votre disposition pour vous informer sur les démarches à accomplir.

Vous pouvez aussi organiser des manifestations au profit du Centre Paul Strauss.

Dans ce cas, contactez le service communication de l'établissement au 03 88 25 24 66.

**Pour tout renseignement complémentaire,
appelez le service des affaires financières, pôle trésorerie
au 03 88 25 24 03 / 03 88 25 24 98**

Établissement de santé privé d'intérêt collectif exerçant des missions de service public, le Centre Paul Strauss est autorisé à recevoir des dons et des legs déductibles dans les limites fixées par la loi ou dans les limites légales en exonération des droits de succession.

Le conseil d'administration et la direction générale de l'établissement veillent à ce que les dons et les legs soient exclusivement utilisés :

- au développement des travaux de recherche biologiques, épidémiologiques et cliniques
- à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des personnes malades.



Direction
Gare

CENTRE PAUL STRAUSS
18 rue du
22 novembre

ACCÈS

Par l'autoroute A35
> Sortie Place de l'Étoile
> Suivre Hôpital Civil puis Centre Paul Strauss

Par le Train
Tramway A | D
> Direction Illkirch / Lixenbuhl
> Station porte de l'Hôpital

Station TRAM

UNICANCER

CENTRE PAUL STRAUSS
Centre de lutte contre le cancer Alsace

3 rue de la porte de l'hôpital
BP 30042 - 67065 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 25 24 24

18 rue du 22 novembre
67000 Strasbourg
Tél. 03 88 22 07 26